

APPEL À CANDIDATURES

Admission au programme doctoral SACRe 2019

arts visuels / cinéma / composition musicale / design / histoire et théorie des arts / théâtre

Le programme doctoral Sciences, Arts, Création, Recherche (SACRe) est ouvert à tou.te.s les candidat.e.s titulaires d'un diplôme de Master 2 ou équivalent, artistes, designers et/ou théoricien.ne.s. En postulant, le.la candidat.e peut demander à bénéficier d'un contrat doctoral d'une durée de trois ans ou mentionner qu'il/elle bénéficie déjà d'un financement. Elle/Il s'engage à suivre une formation au sein de l'Université PSL (Paris Sciences et Lettres) dans l'établissement de rattachement (école d'art ou ENS).

Après la soutenance de ses travaux, la.le candidat.e obtient le diplôme national de doctorat (Ph.D).

**Cet appel est ouvert
à l'international,
sans limite d'âge.**

Présentation générale

Explorer les territoires communs de la recherche et de la création, permettre à des créatrices, des créateurs, à des chercheuses et des chercheurs de travailler et d'inventer ensemble : telle est l'ambition de la formation doctorale SACRe. Ce programme est le résultat de la coopération de six établissements membres ou associés de l'Université Paris Sciences et Lettres : le Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD), le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP), l'École nationale supérieure des arts décoratifs (EnsAD), l'École nationale supérieure des Beaux-Arts (Beaux-Arts), l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (La Fémis), l'École normale supérieure (ENS).

L'objectif de SACRe est de permettre l'émergence et le développement de projets originaux associant création et recherche. Cette formation doctorale, interdisciplinaire dans son esprit, réunit des artistes, des designers et des théoricien.ne.s mettant en jeu une étroite articulation de la pensée et du sensible.

Le doctorat SACRe consiste :

- **pour les artistes et les designers**, en la production d'œuvres, d'objets ou de dispositifs et en la composition d'un portfolio, tous étroitement associés à une démarche réflexive s'appuyant sur des champs théoriques et scientifiques variés ;
- **pour les théoricien.ne.s**, en la production d'une thèse écrite répondant aux normes habituelles en sciences ou humanités, accompagnée d'un portfolio étroitement associé à une démarche pratique.

Modalités de la formation doctorale

Direction de thèse

La direction de la thèse (HDR) devra être choisie de préférence parmi les membres de SACRe / le Laboratoire (EA 7410), ou parmi l'une des équipes de PSL, notamment celles rattachées à l'École Doctorale 540 - Ecole doctorale Lettres, Arts, Sciences humaines et sociales. Elle comportera un.e artiste appartenant également de préférence à l'EA 7410, ou à une des équipes rattachées à l'ED 540 et/ou à PSL.

La liste des membres est disponible sur les sites de [l'ED 540](#), de [SACRe](#) et de [PSL](#).

La direction de thèse pourra être finalisée après admission.

La formation doctorale dure 3 ans et engage le/la lauréat.e à suivre :

- **Une formation spécifique dispensée au sein des écoles et conservatoires**, chaque établissement organisant les conditions d'accueil, d'organisation et de fonctionnement pour chacun des doctorants qui lui sont rattachés ;
- **Un séminaire spécifique SACRe**, ayant pour objectif d'explorer les relations entre création et recherche, réunissant l'ensemble des doctorant.e.s admis.e.s dans la formation ;
- **Des formations à choisir** parmi l'offre de l'ED 540 et du Collège doctoral de PSL.

Des bilans d'étape et les travaux des doctorant.e.s doivent être présentés chaque année.

Les doctorant.e.s sont encouragé.e.s à participer à l'élaboration de publications, journées d'études, manifestations publiques, et sont incité.e.s à élaborer des projets transdisciplinaires.

Cette formation entre dans le cadre de la convention définie par l'article 12 de l'arrêté du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de doctorat.

[f - consulter l'arrêté](#)

En candidatant, les futur.e.s lauréat.e.s reconnaissent après avoir pris connaissance des dispositions fixées par les textes arrêtant le cadre du diplôme national de doctorat.

Financement et offres en lien avec la formation

Les doctorant.e.s reçu.e.s avec attribution de contrats doctoraux PSL deviennent salarié.e.s pour une durée de trois ans, durée légale de la formation, selon les conditions fixées par le décret n°2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009. Il s'agit d'un temps plein et il subordonne tout autre travail à une autorisation de cumul.

[f - consulter le décret](#)

La rémunération mensuelle s'élève à 1 758 euros brut, conformément à l'arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel.

[f – consulter l'arrêté](#)

Sous certaines conditions, les doctorants bénéficient de soutiens spécifiques dans le cadre d'activités liées à leur recherche doctorale : soutien à la production artistique (production d'œuvres, manifestations du type expositions, concerts, etc.) et à l'activité scientifique (colloques, publications, etc.).

Caractère de la thèse, soutenance et délivrance du doctorat d'art et de création SACRe

Le doctorat SACRe place au premier plan le travail de création pour les doctorant.e.s en écoles d'art, et l'interaction avec des créateur.trice.s pour les doctorant.e.s théoricien.ne.s.

La thèse se compose conjointement d'**œuvres**, dans les formats et supports propres à chaque discipline, et d'un **portfolio**. Ce dernier met en relief les sources, les expériences, les recherches, les autres pratiques, artistiques et scientifiques, qui ont accompagné le travail de création. Il **apporte une réflexion argumentée et problématisée** sur le travail accompli durant les trois années de thèse. Sa forme est définie selon les caractéristiques et les démarches propres à chaque discipline, en adéquation avec le projet de recherche du/de la doctorant.e et en accord

avec les directeur.trice.s de la thèse.

La **soutenance de thèse** des doctorant.e.s artistes ou designers s'appuie sur la présentation des œuvres réalisées pour le doctorat sous des formes diverses (expositions, performances, concerts, projections, spectacles, prototypes) et du portfolio. La soutenance de thèse des doctorant.e.s théoricien.ne.s s'appuie sur la présentation de la thèse écrite tout en faisant place au travail pratique mené dans le cadre spécifique de ce doctorat. Dans les deux cas, au terme de la soutenance publique, le diplôme national de docteur est délivré par PSL et mentionne l'établissement de préparation.

Dans le cadre de ses délibérations, le jury apprécie la qualité des travaux du doctorant, leur caractère novateur, l'aptitude du doctorant à les situer dans leur contexte scientifique ainsi que ses qualités d'exposition.

— article 19 de l'arrêté du 25 mai 2016

Candidature

Conditions d'admission

Les candidat.e.s doivent remplir les conditions d'inscription à l'université et être titulaires d'un diplôme français ou étranger sanctionnant cinq années d'études supérieures :

- Diplôme national de Master ;
- Diplôme conférant le grade de master.

Pour les étudiant.e.s étranger.e.s, une maîtrise de la langue française de niveau C1 est requise.

Les candidat.e.s artistes ou designers doivent pouvoir présenter un dossier attestant d'une réelle pratique artistique. Les candidat.e.s ne doivent pas être déjà inscrit.e.s en thèse. S'ils bénéficient déjà d'un financement, elles/ils doivent le mentionner expressément dans leur candidature. Il n'y a pas de limite d'âge pour les candidat.e.s. Les candidat.e.s ne peuvent se présenter plus de trois fois.

Modalités de candidature

Selon les appels de chaque établissement, la.le candidat.e peut postuler :

- soit sur un sujet de son choix ;
- soit sur un sujet ciblé, proposé par l'établissement.

Les candidatures se font **auprès de l'établissement** choisi par le.la candidat.e selon la thématique de son projet et selon la nature de sa pratique artistique principale.

CNSAD	CNSMDP	ENS	ENSAD	La femis	Beaux-Arts
Théâtre	Composition musicale	Histoire et théorie des arts	Arts visuels Design	Cinéma	Arts visuels

Chaque établissement précise sur son site web les modalités de dépôt des candidatures et détaille la liste des pièces à joindre.

Pour les modalités de candidature à La Femis, voir ci-dessous, ainsi que sur le [site](#) de l'école (Rubrique Admissions/Modalités/Doctorat SACRe).

Les dates de retrait des dossiers et de dépôt des candidatures vont :

**du lundi 18 mars
au mercredi 15 mai 2019 à 18 heures**

Procédure de sélection

À l'issue d'une première procédure de **sélection sur dossier** (1^{er} temps), l'établissement retient des candidat.e.s qu'il convoque pour une **audition** (2^{ème} temps). À la suite de celle-ci, chaque établissement se prononce sur l'admissibilité d'un ou de plusieurs candidat.e.s. Après consultation des dossiers et des rapports établis par chaque établissement, l'**admission définitive** (3^{ème} temps) est prononcée par un jury plénier constitué des responsables de la recherche de chaque établissement et de la directrice de l'École Doctorale 540.

Les résultats définitifs sont annoncés mi-juillet sur le site web du Collège doctoral de PSL et sur le site web du laboratoire SACRe.

Après l'admission définitive, la double inscription (avec paiement *unique* des droits) à un des conservatoires ou école d'art d'une part, et à PSL d'autre part, est nécessaire pour pouvoir signer son contrat doctoral et suivre la formation. Les doctorant.e.s préparant leur thèse à l'École normale supérieure s'inscrivent à l'ENS uniquement.



Contact

Pour toute question sur la procédure générale, vous pouvez écrire à l'adresse sacre@psl.eu. Les candidat.e.s internationaux ayant des questions liées à leur situation sont invité.e.s à contacter Quentin Rioual, assistant de direction SACRe : +33 (0)1 80 48 59 27. Pour toutes les questions relevant spécifiquement de l'établissement où vous candidatez, merci de vous référer au contact de celui-ci.

Pour toute question relative à une candidature à La Fémis : concours-sacre@femis.fr

Liens utiles

psl.eu	Le site Web de PSL
collegedoctoral.psl.eu	Le site Web du Collège doctoral de PSL
sacre.psl.eu	Le site Web du laboratoire SACRe
cnsad.fr	Le CNSAD (Conservatoire national supérieur d'art dramatique)
conservatoiredeparis.fr	Le Conservatoire de Paris (Conservatoire national supérieur de musique et de danse)
ens.fr	L'ENS (École normale supérieure)
ensad.fr	L'EnsAD (École nationale supérieure des arts décoratifs)
femis.fr	La FÉMIS (École nationale supérieure des métiers de l'image et du son)
beauxartsparis.fr	Les Beaux-Arts de Paris (École nationale supérieure des beaux-arts)

MODALITES DU CONCOURS SACRe A LA FEMIS

Les candidats au doctorat SACRe dans le domaine du cinéma doivent s'inscrire auprès de la Femis. Le programme SACRe à la Femis recrute un candidat par an, disposant d'une allocation doctorale. Le doctorat SACRe impliquant un engagement à plein temps, il est exclusif d'autres engagements professionnels (sauf autorisations de cumul spécifiques).

I. LES FORMALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions en ligne sont ouvertes **du 18 mars au 15 mai 2019**. Les candidats procèdent à leur inscription en remplissant d'abord le **formulaire** mis en ligne sur le site de la Femis (Rubrique «Admission», « Inscription », puis « Doctorat SACRe »). Puis, ils doivent envoyer **l'ensemble des pièces exigées ci-dessous par e-mail** (au **format PDF**) à l'adresse concours-sacre@femis.fr, **au plus tard le 15 mai 2019 à 18h**.

PIECES EXIGEEES

1. **FORMULAIRE D'INSCRIPTION** rempli en ligne
2. **DIPLÔME** : les candidats doivent fournir une copie du diplôme ou d'une attestation certifiant l'obtention d'un diplôme de niveau master.
3. **IDENTITÉ** : les candidats doivent fournir une copie lisible de la carte d'identité ou du passeport.
4. **LANGUE FRANÇAISE** : pour les candidats qui ne sont pas ressortissants d'états francophones, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à C1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.
5. **DOSSIER DE CANDIDATURE** : voir la composition ci-après. Ce dossier doit si possible constituer un fichier PDF unique.
6. **FICHIERS VIDEO OU DVD** de travaux artistiques du candidat (voir modalités ci-après).

Les candidats sont invités à intituler leurs fichiers sur le modèle suivant : « NOM_Diplome (ou Dossier de candidature ou Identite, etc.)_SACRe2019 ».

Les dossiers illisibles ou incomplets ne seront pas pris en compte. L'ensemble des documents doit faire l'objet d'un seul envoi par mail.

II. LE DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours SACRe se déroule en trois parties.

A. PRÉ-ADMISSIBILITÉ

La pré-admissibilité se fait sur instruction par un jury interne à La Fémis d'un **dossier de candidature** comportant les éléments suivants :

1) Un curriculum vitae détaillé

Le curriculum vitae doit présenter les projets auxquels le.la candidat.e a déjà participé et toutes autres activités en rapport avec la formation et l'activité scientifique et artistique du.de la candidat.e.

2) Une lettre de motivation

La lettre de motivation (deux pages maximum) doit expliquer les raisons pour lesquelles il ou elle souhaite suivre cette formation et ce qu'il ou elle attend de ce programme.

3) Un projet de thèse

Le projet de thèse est un document écrit de 10 à 20 pages (en comptant les annexes et éventuelles images). Il présente un projet de recherche pour les trois années du doctorat, articulant une pratique artistique et un projet scientifique. Il expose une problématique de recherche, en s'appuyant sur un corpus bibliographique pertinent et sur une pratique artistique. Il explique les projets de création envisagés dans le cadre du projet de thèse. Il met à jour enfin l'opportunité de ce projet à s'inscrire dans la formation doctorale SACRe.

4) Un dossier artistique

Le dossier artistique donne un aperçu des travaux artistiques passés du.de la candidat.e. Il prend la forme d'un **portfolio** qui peut comprendre des éléments écrits et des images, retraçant l'évolution et les développements récents des travaux du candidat. Sans format imposé, ce portfolio ne doit néanmoins pas dépasser 15 pages.

De plus, des **œuvres filmées** du candidat doivent être transmises au jury, sous forme d'extraits ou en intégralité (durée indicative pour le visionnage par le jury : 30 minutes). La transmission de ces documents vidéo se fait de préférence sous la forme d'un ou plusieurs **lien(s) renvoyant vers une plateforme vidéo** (de type Vimeo), indiqué dans le mail d'envoi du dossier ou dans le dossier de candidature. Il est également possible de les transmettre via un outil de partage de fichiers (de type WeTransfer) ou, à défaut, d'un DVD envoyé par courrier (adressé à La Fémis, 6, rue Francoeur, 75018 Paris).

5) Lettres de recommandation et lettre d'acceptation d'un directeur de thèse

De manière optionnelle, **deux lettres de recommandation**, rédigées par des chercheurs ou des personnalités reconnues du monde des arts et de la création et connaissant le travail du candidat, peuvent être jointes au dossier de candidature. Parmi ses deux lettres, une lettre d'acceptation d'un directeur de thèse pour la partie scientifique ou pour la partie artistique est à privilégier.

Les résultats de la pré-admissibilité seront communiqués au début du mois de juin.

B. ADMISSIBILITÉ

Les candidats dont le dossier aura été sélectionné seront autorisés à se présenter à une épreuve orale. Il s'agit d'une seule épreuve orale et publique d'une durée de 30 minutes devant un jury composé de chercheurs, d'artistes, de représentants de La Femis et du programme doctoral SACRe. Cet oral a lieu en français. Le.la candidat.e sera interrogé.e notamment sur ses motivations et son projet de thèse.

L'oral d'admissibilité se déroulera a priori le **5 juillet 2019** (date susceptible d'être modifiée).

C. ADMISSION DÉFINITIVE

Un jury plénier composé de représentants de PSL, de représentants des institutions membres de SACRe, présidé par un représentant de l'École doctorale 540 de l'ENS, prononce l'admission définitive des candidats après consultation des dossiers et des rapports établis par chaque institution sur les candidats qu'elle a sélectionnés lors de l'admissibilité. Le jury plénier est prévu en **juillet 2019**. Le jury peut établir, le cas échéant, une liste complémentaire (liste d'attente).

Après l'admission définitive, la double inscription à La femis d'une part, à l'Ecole normale supérieure de Paris d'autre part, est nécessaire pour suivre la formation. Les frais d'inscription ne sont réglés qu'une seule fois. Le contrat doctoral commence au 1^{er} octobre 2019.